

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Blake*, secondé par M. *Mackenzie*,

*Résolu*, Qu'il soit présentée une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous ordres donnés en aucun temps, en vertu d'actes de chemins de fer, au sujet de la forme dans laquelle les états requis par ces actes devraient être préparés; copie de tous ordres donnés en vertu des dispositions autorisant leur émission, dans le but d'obtenir des états des accidents sérieux qui arrivent sur des chemins de fer, que ces accidents soient accompagnés de dommage personnel ou non, dans telle forme et de telle manière que les autorités le jugent nécessaire et le requièrent pour leur information en vue de la sûreté publique; et copie de tous états préparés en vertu des ordres en dernier lieu mentionnés, avec un mémoire indiquant les dates auxquelles chacun de ces états a été préparé.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous états fait par chaque compagnie de chemin de fer en vertu de l'Acte des Chemins de Fer de la ci-devant Province du *Canada*, et de l'Acte des Chemins de Fer de 1868, par lesquels il est pourvu que chacune des compagnies qu'ils affectent fera, dans les mois de Janvier et Juillet de chaque année, un état vrai et détaillé, sous serment, de tous les accidents qui ont eu lieu, soit pertes de vie ou dommages causés à la propriété, sur le chemin de fer de la compagnie durant le semestre immédiatement précédent, indiquant les dits états :

- 1o. Les causes et la nature des dits accidents ;
- 2o. Les endroits où ils sont survenus, et si c'est la nuit ou le jour qu'ils sont arrivés ;
- 3o. Toute l'étendue des accidents avec tous les détails s'y rattachant ; et
- 4o. Donnant en même temps ces dits états une vraie copie des règlements existants de la compagnie, et de ses règles et règlements pour l'administration de la compagnie et de son chemin de fer ; avec un mémoire indiquant les dates auxquelles ces états ont été faits respectivement.

*Ordonné*, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

M. *Foung* propose, secondé par M. *Bodwell*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le Gouvernement de la Puissance et le Gouvernement Local de la *Nouvelle-Ecosse*, au sujet de l'édifice public à *Halifax*.

M. *Savary* propose pour amendement, secondé par M. *Bolton*, Que tous les mots après "Chambre" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :—"copie de toute correspondance entre le Gouvernement de la Puissance et le Gouvernement Local de la *Nouvelle-Ecosse* au sujet de l'édifice public à *Halifax*, et de la réclamation faite par le Gouvernement Local du remboursement de certaines dépenses encourues par la Province dans la construction du dit édifice, depuis le 1er juillet 1867 ; aussi, un état indiquant tous les deniers payés par la Puissance au Gouvernement Local depuis la passation de l'Acte 32-33 *Vic.*, chap. 2, intitulé : "Acte relatif à la *Nouvelle-Ecosse*," en sus de la subvention telle qu'augmentée par cet Acte, ou pour des réclamations ou demandes, ou en paiement de réclamations ou de demandes faites par cette Province au *Canada*, et le sujet et la nature de ces réclamations, s'il en est, le temps auquel ces réclamations sont devenues dues, et les dates des paiements respectifs de ces réclamations."

Et l'amendement étant mis aux voix, la question est résolue affirmativement.

Alors, la motion principale telle qu'amendée étant mise aux voix,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le Gouvernement de la Puissance et le Gouvernement Local de la *Nouvelle-Ecosse* au sujet de l'édifice public à *Halifax*, et de la réclamation faite par le Gouvernement Local du